

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00439

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE D'ŒUVRES D'ART DE MAXIME DUVEAU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. BERLIVET, M. Bernard BONNET, Eric Μ. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme CHAROLLAIS-CHEYTION, Jean-Claude Emmanuelle M. CHARVIN, M. CHASSAUBENE, M. Marc Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Christophe M. Bernard FAUVEL. M. FAVERJON. Christian FAYOLLE. Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Paul M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE
Le 29 novembre 2018
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20181115-D20180043911-DE
DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE D'ŒUVRES D'ART DE MAXIME DUVEAU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée d'art moderne et contemporain, ce dernier propose une acquisition dans le cadre des axes « Jeune créateur »/ « arts graphiques » - actions du Club des Partenaires.

Le Musée est engagé en faveur de la reconnaissance des jeunes créateurs, notamment dans les arts graphiques, et plus particulièrement le dessin. Le Musée bénéficie dans ce domaine du soutien du Club des Partenaires qui y contribue avec le Prix des Partenaires créé en 2009.

Les entreprises mécènes du Club des Partenaires contribuent également à l'enrichissement des collections du Musée en permettant par leurs dons l'acquisition d'œuvres, dans cette volonté de soutien aux jeunes artistes.

Le projet d'acquisition pour 2018 est un ensemble de 3 œuvres de l'artiste lauréat du Prix des Partenaires 2017, Maxime DUVEAU, d'un montant de 5 000 € auprès de la Galerie Houg 22 rue Saint-Claude 75003 Paris :

- SF Charmed House S/Floral Statue Garden, 2018 Fusain et sérigraphie sur papier 205 x 135 cm.
- Classic Grey N Harper Ave House S, 2018 Sérigraphie sur papier 56 x 76 cm,
- N Harper Ave House Alley Black/Grey S, 2018 Sérigraphie sur papier 56 x 76.

Pour information, les 3 œuvres ont été proposées à 7 000 € et l'ensemble a été négocié au prix de 5 000 € TTC.

L'artiste a bénéficié de l'attribution du Prix des Partenaires 2017 représentant une exposition au Musée, de novembre 2018 à février 2019, accompagnée de la publication d'un livre d'artiste pour l'exposition.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise l'acquisition de l'ensemble d'œuvres de Maxime DUVEAU décrit cidessus,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires à cette acquisition, dont le contrat d'acquisition et éventuellement le contrat de cession de droit,</u>

- la recette correspondante sera imputée à la destination 2014 MUSE 999 / article 10251 « dons et legs » de l'exercice 2018,
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération 63 de l'exercice 2018.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU